

Conseil municipal

Séance générale du 3 juillet 2007

Procès-verbal de la séance générale du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 3^e jour de juillet 2007, à 19h30, dans la salle du Conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Christiane Marcoux et Michelle Power, ainsi que messieurs les conseillers Yvan Berthelot, Robert Cantin, Gaétan Gagnon, Michel Gauthier, Jean Lamoureux, Philippe Lasnier, Germain Poissant et Marco Savard siégeant sous la présidence de monsieur Gilles Dolbec, maire, le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, L.R.Q., c.C-19.

Monsieur le conseiller Jean Fontaine, est absent.

Monsieur le conseiller Stéphane Legrand, est absent.

Monsieur Michel Merleau, directeur général, est présent.

Monsieur François Lapointe, greffier, est présent.

— — — —

3 juillet 2007

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 19h40

ORDRE DU JOUR

No 2007-07-0502

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que l'ordre du jour de la présente séance générale soit adopté tel que soumis en retirant toutefois l'item suivant :

13.1.1 DDM 07-1373 – monsieur Michel Dépatie pour
« L'Édifice 315 MacDonald inc. » - immeuble situé au
315, rue MacDonald

et par l'ajout de l'item suivant :

14.6 Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 0715 intitulé « Règlement autorisant la réalisation d'un tronçon du réseau de pistes cyclables dans le secteur formé par les rues Bernier, Moreau et boulevard Omer-Marcil, décrétant une dépense n'excédant par 245 000 \$ et un emprunt à cette fin »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Elle porte notamment sur les sujets suivants :

- Monsieur Yves Duval dépose une pétition signée par des résidents de la 2^e Avenue demandant l'installation de panneaux d'arrêt obligatoire sur cette avenue, à l'intersection de la 4^e Rue de même qu'à l'intersection de la 3^e Rue.
- Madame Micheline Lajoie se plaint d'un voisin qui effectue des travaux de construction à sa propriété de façon continue depuis plusieurs années et en dehors des heures autorisées.

3 juillet 2007

- - - -

PROCÈS-VERBAUX

No 2007-07-0503

Adoption du procès-verbal de la séance du 18 juin 2007

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance générale tenue le 18 juin 2007, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes du Québec (L.R.Q. c.C-19).

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 18 juin 2007 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2007-07-0504

Dépôt des procès-verbaux des séances du Comité exécutif tenues les 11 et 14 juin 2007

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gauthier

Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu accuse réception des procès-verbaux des séances du Comité exécutif tenues les 11 et 14 juin 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES**

No 2007-07-0505

Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement relatif au règlement n° 0698

3 juillet 2007

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi une procédure d'enregistrement portant sur le règlement n° 0698 a été tenue le 18 juin 2007, de 9 h 00 à 19 h 00;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Philippe Lasnier
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

D'accuser réception du certificat de la procédure d'enregistrement relative au règlement n° 0698 intitulé : « Règlement autorisant l'exécution de travaux de réfection des infrastructures municipales pour des sections des rues Mercier et Laurier, décrétant une dépense n'excédant pas 5 407 000 \$ et un emprunt de 4 105 100 \$ à cette fin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2007-07-0506

Nomination d'un maire-suppléant pour la période du 1^{er} août au 1^{er} décembre 2007

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Michelle Power
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que monsieur le conseiller Germain Poissant, soit par la présente désigné maire suppléant pour la période du 1^{er} août au 1^{er} décembre 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2007-07-0507

Résiliation des anciens protocoles d'entente avec le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu pour la gestion des plateaux sportifs extérieurs

CONSIDÉRANT la signature le 18 mai 2007 d'un nouveau protocole d'entente de partenariat pour l'utilisation d'équipements sportifs appartenant au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que cette entente remplace trois protocoles antérieurement signés avec le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gauthier
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant

Que soient résiliés les protocoles d'entente intervenus entre la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, soit ceux relatifs à l'utilisation des

3 juillet 2007

terrains de tennis et du terrain de balle signés le 15 novembre 1979, et celui relatif à l'utilisation du terrain de soccer-football signé le 16 décembre 1986.

Que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2007-07-0508

Appel d'offres – SA-439-AD-07 – Contrôle animalier sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour 2007-2008

CONSIDÉRANT que suite à la parution d'un appel d'offres **public** pour le service de contrôle animalier, deux soumissions ont été reçues et se lisent comme suit :

Soumissionnaire	Prix
- Société contrôle d'animaux domestiques inc. (Saint-Hubert)	96,80 \$
- 9078-3952 Québec inc. (A.M.R.) (Saint-Constant)	22,79 \$

CONSIDÉRANT que ces deux (2) soumissions se sont avérées conformes aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire, soit la personne morale 9078-3952 Québec inc., applique le coût le moins élevé relié aux services offerts et propose de retirer ses revenus principalement par la vente des licences;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gauthier
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que soit octroyé à la personne morale 9078-3952 Québec inc., faisant affaires sous la raison sociale « Fourrière A.M.R. », le contrat de service de contrôle animalier pour la période du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce dossier.

Que le greffier ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocat-conseil, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3 juillet 2007

Que le trésorier soit autorisé à effectuer les paiements nécessaires à même le folio budgétaire n° 02-210-00-300.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2007-07-0509

Appui au projet de coalition pour le système léger sur rail

CONSIDÉRANT le projet d'un système léger sur rail (SLR) dans l'axe du pont Champlain / Autoroute 10;

CONSIDÉRANT que les acteurs du transport en commun et du développement économique de la Rive-sud souhaitent mettre sur pied une coalition visant à ce que les gouvernements fédéral et provincial privilégient ce projet;

CONSIDÉRANT qu'à long terme, la réalisation de ce projet permettra le développement du transport en commun;

CONSIDÉRANT que la concrétisation de ce projet aura des impacts bénéfiques importants au niveau environnemental;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu appuie le projet de système léger sur rail (SLR) dans l'axe du pont Champlain / Autoroute 10.

Que la Ville devienne membre de la coalition visant à ce que les gouvernements fédéral et provincial privilégient ce projet.

Que monsieur Michel Larivière, coordonnateur au Développement économique soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tout document en rapport avec la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES

No 2007-07-0510

Signature d'un protocole d'entente avec la Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu

3 juillet 2007

CONSIDÉRANT la performance de la Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu (SPEC) à assurer avantageusement la gestion de la diffusion du spectacle à Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT la réussite de notre partenariat depuis la signature du premier protocole en 1998 pour la gestion de la salle de spectacle du Vieux Saint-Jean;

CONSIDÉRANT les réalisations concrètes visant l'amélioration physique de la salle ainsi que les améliorations techniques apportées aux équipements de scène par l'organisme et à ses propres frais;

CONSIDÉRANT que lesdites améliorations favorisent la fréquentation des lieux et donc dynamisent la vie du centre-ville et la vie du Centre-culturel Fernand-Charest;

CONSIDÉRANT la nécessité pour l'organisme de pouvoir planifier la gestion et la coordination sur une plus longue période;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que soit autorisée la signature d'un protocole d'entente par lequel la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu confie à la Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu la gestion de la salle de spectacle du Centre culturel Fernand-Charest, soit le Cabaret-Théâtre du Vieux-Saint-Jean, d'une durée de dix (10) ans avec renouvellement automatique par périodes successives de dix (10) ans.

Que cette entente remplace et résilie l'entente originale intervenue entre les mêmes parties le 10 juillet 1998, laquelle a fait l'objet d'une modification en octobre 1999 pour en prolonger la durée jusqu'au 30 juin 2009.

Que la signature de cette entente soit conditionnelle à son approbation par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

Que le greffier ou la greffière adjointe ainsi que l'avocat-conseil soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Qu'aux fins de la présente résolution, le Conseil municipal autorise un engagement de crédits au budget des exercices financiers 2008 à 2017.

Que le trésorier soit autorisé à effectuer les paiements nécessaires à l'exécution des présentes à même le folio n° 02-721-01-410.

3 juillet 2007

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

No 2007-07-0511

Appel d'offres – SA-430-AD-07 – Amélioration du drainage secteur Ruisseau des Noyers – rue Fontaine (phase 2) ING-753-2007-005

CONSIDÉRANT que suite à la parution d'un appel d'offres **public** pour l'exécution des travaux d'amélioration du drainage dans le secteur Ruisseau des Noyers – rue Fontaine (phase 2), trois (3) soumissions ont été reçues à cet égard et se lisent comme suit :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
– <u>Construction Beaudin & Courville inc.</u> (Saint-Jean-sur-Richelieu)	168 525,25 \$
– <u>P. Baillargeon ltée</u> (Saint-Jean-sur-Richelieu)	213 830,85 \$
– <u>Les Constructions M. Morin</u> (Saint-Jean-sur-Richelieu)	215 046,44 \$

CONSIDÉRANT que ces trois (3) soumissions se sont avérées conformes aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie « Construction Beaudin & Courville inc. », le contrat pour l'exécution des travaux d'amélioration du drainage dans le secteur Ruisseau des Noyer – rue Fontaine (phase 2), le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet et aux coûts unitaires indiqués dans la soumission, pour un montant total approximatif de 168 525,25 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds du règlement d'emprunt n° 0688, code budgétaire 22-406-88-400.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

3 juillet 2007

No 2007-07-0512

Appel d'offres – SA-441-AD-07 – Travaux de pavage et bordures pour les rues des Colibris, des Éperviers, des Sittelles et de la Tourterelle – ING-753-2007-009

CONSIDÉRANT que suite à la parution d'un appel d'offres **public** pour des travaux de pavage et bordures pour les rues des Colibris, des Éperviers, des Sittelles et de la Tourterelle, trois (3) soumissions ont été reçues à cet égard et se lisent comme suit :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
– <u>P. Baillargeon Ltée</u> (Saint-Jean-sur-Richelieu)	1 074 766,54 \$
– <u>Carrière Bernier Itée</u> (Saint-Jean-sur-Richelieu)	1 145 035,30 \$
– <u>Pavage Maska inc.</u> (Saint-Dominique)	1 160 453,88 \$

CONSIDÉRANT que ces trois (3) soumissions se sont avérées conformes aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Lamoureux

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie « P. Baillargeon Ltée », le contrat pour des travaux de pavage et bordures pour les rues des Colibris, des Éperviers, des Sittelles et de la Tourterelle, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet et aux coûts unitaires indiqués dans la soumission, pour un montant total approximatif de 1 074 766,54 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds du règlement d'emprunt n° 0694, code budgétaire 22-306-94-400, et que la présente résolution soit conditionnelle à l'approbation de ce règlement par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

TRAVAUX PUBLICS

No 2007-07-0513

3 juillet 2007

Appel d'offres – SA-1584-TP-07 – Travaux de réfection de la toiture du centre culturel Fernand-Charest

CONSIDÉRANT que suite à la parution d'un appel d'offres **public** pour les travaux de réfection de la toiture du centre culturel Fernand-Charest , quatre (4) soumissions ont été reçues à cet égard et se lisent comme suit :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
– <u>Omer Brault inc.</u> (Saint-Jean-sur-Richelieu)	166 860,40 \$
– <u>Lacasse et Fils Maîtres Couvreur inc.</u> (Sherbrooke)	176 850,00 \$
– <u>Toitures Roger Lapointe inc.</u> (Saint-Hubert)	193 715,00 \$
– <u>Les Toitures Vick & Associés inc.</u> (Sherbrooke)	196 962,57 \$

CONSIDÉRANT que ces quatre (4) soumissions se sont avérées conformes aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Lamoureux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie « Omer Brault inc. », le contrat pour les travaux de réfection de la toiture du centre culturel Fernand-Charest, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet et aux coûts unitaires indiqués dans la soumission, pour un montant total approximatif de 166 860,40 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds du règlement d'emprunt n° 0679, code budgétaire 22-106-79-400.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

URBANISME

No 2007-07-0514

DDM 07-1379 – monsieur Stéphane Bolduc immeuble situé au 480-482, rue Saint-Jacques

3 juillet 2007

Le greffier explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Stéphane Bolduc et affectant l'immeuble situé au 480-482, rue Saint-Jacques.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Stéphane Bolduc à l'égard de l'immeuble constitué du lot P-1093 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Jean et situé au 480-482, rue Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de permettre l'aménagement d'une entrée charretière et d'une aire de stationnement ne respectant pas les normes prescrites;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 5 juin 2007, laquelle est favorable à l'acceptation en partie de cette demande;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que soit acceptée en partie la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Stéphane Bolduc à l'égard de l'immeuble constitué du lot P-1093 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Jean et situé au 480-482, rue Saint-Jacques.

Que soient en conséquence autorisés à cet endroit :

- l'aménagement d'une entrée charretière en cour avant ailleurs que dans le prolongement imaginaire des lignes latérales du terrain ;
- l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant dont la superficie excédera d'environ 30% la superficie maximum prescrite à 45% de la surface de la cour avant ;

le tout tel que montré au plan DDM-07-1379-01, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que soit refusée la partie de la demande visant l'utilisation de pierre concassée pour recouvrir l'aire de stationnement.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

3 juillet 2007

No 2007-07-0515

Adoption du premier projet de règlement n° 0717

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du premier projet du règlement portant le no 0717 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 0651 dans le but :

De permettre spécifiquement l'usage « C9-02-18 – service de buanderie (autre que libre-service) », dans la zone I-3555 située sur l'avenue Montrichard;

De permettre spécifiquement l'usage « C9-01-06 – service d'envoi de marchandises (centre de distribution) ou de transport par camions », dans la zone I-1404 située de part et d'autre sur la rue Rossiter;

D'agrandir la zone H-2174 à même une partie de la zone H-2130, située à l'intersection de l'avenue du Parc et de la rue de la Pléiade », tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

AVIS DE MOTION

No 2007-07-0516

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 0668

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Yvan Berthelot, qu'à une séance subséquente du Conseil, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le no 0668 et intitulé « Règlement concernant le paiement d'honoraires professionnels et autorisant l'acquisition du lot 3 604 534 et une partie du lot 3 421 516 du cadastre du Québec pour la construction d'un terminus d'autobus, l'aménagement d'un stationnement incitatif et de tronçons de pistes cyclables, décrétant ainsi une dépense n'excédant pas 2 273 000 \$ et un emprunt à cette fin », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 3 juillet 2007.

— — — —

No 2007-07-0517

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 0687

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Philippe Lasnier, qu'à une séance

3 juillet 2007

subséquente du Conseil, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le no 0687 et intitulé « Règlement relatif au marché public de la Place du Marché et abrogeant les règlements n^{os} 1939, 2478, 2617, 2776 et 0280 », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 3 juillet 2007.

-- -- -- --

No 2007-07-0518

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 0710

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Marco Savard, qu'à une séance subséquente du Conseil, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le no 0710 et intitulé « Règlement autorisant des travaux de réaménagement de l'intersection des rues Moreau et Bernier incluant l'installation de nouveaux feux de circulation, décrétant une dépense n'excédant pas 846 000 \$ et un emprunt à cette fin », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 3 juillet 2007.

-- -- -- --

No 2007-07-0519

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 0716

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Yvan Berthelot, qu'à une séance subséquente du Conseil, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le no 0716 et intitulé « Règlement autorisant l'exécution de travaux de réfection et d'amélioration des infrastructures municipales sur une section de la rue Saint-Louis et pour le prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égouts et d'infrastructures de rues pour le site « Singer », décrétant une dépense n'excédant pas 4 374 000 \$ et un emprunt à cette fin », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 3 juillet 2007.

-- -- -- --

No 2007-07-0520

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 0717

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Christiane Marcoux, qu'à une séance subséquente du Conseil, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le no 0717 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 0651 dans le but :

3 juillet 2007

De permettre spécifiquement l'usage « C9-02-18 – service de buanderie (autre que libre-service) », dans la zone I-3555 située sur l'avenue Montrichard;

De permettre spécifiquement l'usage « C9-01-06 – service d'envoi de marchandises (centre de distribution) ou de transport par camions », dans la zone I-1404 située de part et d'autre sur la rue Rossiter;

D'agrandir la zone H-2174 à même une partie de la zone H-2130, située à l'intersection de l'avenue du Parc et de la rue de la Pléiade », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 3 juillet 2007.

Ce projet de règlement a, notamment, pour objet :

- d'agrandir la zone d'habitation H-2174 à même une partie de la zone d'habitation H-2130 qui s'en trouve réduite d'autant ;
- d'ajouter l'usage C9-02-18 (service de buanderie (autre que libre service)) à titre d'usage permis à l'intérieur de la zone industrielle I-3355 ;
- d'ajouter l'usage C9-01-06 (service d'envoi de marchandises (centre de distribution) ou de transport par camion) à l'intérieur de la zone industrielle I-1404.

— — — —

No 2007-07-0521

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 0715

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Jean Lamoureux, qu'à une séance subséquente du Conseil, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le n° 0715 et intitulé « Règlement autorisant la réalisation d'un tronçon du réseau de pistes cyclables dans le secteur formé par les rues Bernier, Moreau et boulevard Omer-Marcil, décrétant une dépense n'excédant par 245 000 \$ et un emprunt à cette fin », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 3 juillet 2007.

— — — —

RÈGLEMENTS

No 2007-07-0522

Adoption du règlement n° 0672

3 juillet 2007

CONSIDÉRANT que le 18 juin 2007, une copie du projet de règlement n° 0672 a été remise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, L.R.Q., c.C-19;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Lamoureux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gauthier

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 0672 et renoncent à sa lecture.

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du règlement portant le n° 0672 et intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 0383, tel qu'amendé par le règlement n° 0501, concernant les limites de vitesse », tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2007-07-0523

Adoption du règlement n° 0701

CONSIDÉRANT que le 18 juin 2007, une copie du projet de règlement n° 0701 a été remise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, L.R.Q., c.C-19;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Lamoureux

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 0701 et renoncent à sa lecture.

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du règlement portant le n° 0701 et intitulé « Règlement autorisant l'exécution de travaux d'éclairage de rue dans des sections des rues Maxime, Marquis, Aragon, De Musset, De Maupassant et De Ronsard ainsi qu'à l'installation de lampadaires dans le parc des Poètes, décrétant une dépense n'excédant pas 414 000 \$ et un emprunt à cette fin », tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2007-07-0524

3 juillet 2007

Adoption du règlement n° 0707

CONSIDÉRANT que le 18 juin 2007, une copie du projet de règlement n° 0707 a été remise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, L.R.Q., c.C-19;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Lamoureux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 0707 et renoncent à sa lecture.

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du règlement portant le n° 0707 et intitulé « Règlement amendant le règlement n° 0461 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu », tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

COMMUNICATIONS

Les communications suivantes sont ensuite soumises au Conseil municipal, à savoir :

FEUILLET NO 131

Lettres reçues de :

- 1) Municipalité de Saint-Valentin, nous achemine le rapport de consultation ainsi que la résolution n° 2007-06-258 relative à l'élevage porcin sur le lot 385.
- 2) Ministère des Finances, nous achemine l'approbation des conditions d'emprunt nécessaire au financement de 10 786 000 \$ à être émis le 26 juin 2007.

Réclamations reçues de :

- a) CGI, service de réclamations pour Bell Canada, dommages à ses installations lors de travaux d'excavation au 155, rue Carillon, le ou vers le 13 juin 2007.

3 juillet 2007

- b) Monsieur Yves Lucier, pour dommages à sa voiture causés par une chaussée endommagée sur le chemin du ruisseau-des-Noyers.

- - - -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Elle porte, notamment, sur les sujets suivants, à savoir :

- Monsieur Gilles Berger mentionne que les travaux de réparation du kiosque du parc Honoré-Mercier n'ont pas encore été effectués.

Monsieur Berger se plaint également du mauvais état des trottoirs à certains endroits du secteur Iberville, et du fait que le système d'éclairage du parc Multisport de Bleury demeure souvent en fonction durant la nuit.

- Monsieur Fernand Mainville recommande l'installation d'un feu de circulation à l'intersection du boulevard Saint-Luc et du chemin de Grand-Pré étant donné les nombreux accidents qui se produisent à cet endroit.

- - - -

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

- Monsieur le conseiller Robert Cantin précise les endroits où seront effectués les travaux d'éclairage de rues proposés au projet de règlement no 0701. Il ajoute que les soumissions ouvertes en vue de l'exécution de ces travaux montrent des prix beaucoup plus bas que prévus.

D'autre part, monsieur Cantin mentionne que des travaux de réfection du pavage seront effectués sous peu sur la rue Saint-Gérard, entre la rue des Roses et la rue Maxime.

Enfin, monsieur Cantin annonce le déploiement, bientôt, de 1 500 militaires du Québec en Afghanistan. Il mentionne qu'il s'agit du plus important déploiement de militaires québécois depuis la guerre de Corée. En tant que Ville Garnison, monsieur Cantin suggère que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ait une pensée particulière pour ces militaires et leur famille.

3 juillet 2007

No 2007-07-0525

Appui aux militaires déployés en Afghanistan

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ : à l'unanimité

Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu accorde tout son appui aux nombreux militaires québécois qui seront bientôt déployés en mission de paix en Afghanistan et souligne le courage de ceux-ci et de leur famille dans ces moments particulièrement difficiles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

- Monsieur le conseiller Jean Lamoureux se réjouit de l'intention du Conseil municipal d'adopter le règlement no 0668 relatif au projet d'aménagement d'un stationnement incitatif et dit espérer que ce projet se réalise le plus rapidement possible.

Monsieur Lamoureux se réjouit également de l'intention du Conseil municipal d'adopter le règlement no 0715 relatif au projet d'aménagement de tronçons de pistes cyclables dans le secteur des rues Bernier et Moreau et du boulevard Omer-Marcil, et mentionne que ceux-ci permettront enfin de désenclaver le réseau cyclable du secteur des Prés-Verts.

Enfin, en regard du contrat accordé à la firme AMR en matière de contrôle animalier, monsieur Lamoureux dit souhaiter que la qualité du service soit améliorée par rapport à la qualité du service offert au cours des dernières années.

- Monsieur le conseiller Michel Gauthier soutient qu'en regard du contrat de service de contrôle animalier, la Ville doit s'assurer que le devis de soumission et les obligations qu'on y retrouve soient bien respectés.

D'autre part, monsieur Gauthier invite la population à participer en grand nombre au tournoi de balles des familles qui se tiendra en fin de semaine à la Palestre d'Iberville.

- Monsieur le conseiller Philippe Lasnier trouve inadmissible la pratique de l'entreprise AMR de n'offrir que le prêt de cages pour le service de capture d'animaux errants. Il compte sur la collaboration de cette entreprise afin que ce service soit amélioré.
- Monsieur le conseiller Germain Poissant demande à l'entrepreneur en charge des développements en cours

3 juillet 2007

dans le secteur de la rue Lanoue de bien nettoyer les rues salies par le passage des véhicules de construction.

- Monsieur le conseiller Gaétan Gagnon demande aux citoyens de bien respecter la réglementation relative à l'usage extérieur de l'eau potable.

D'autre part, monsieur Gagnon recommande l'inscription, sur les différents permis de construction qu'émet le Service d'urbanisme, des heures durant lesquelles, en vertu du règlement municipal relatif au bruit, des travaux extérieurs peuvent être effectués.

- Madame la conseillère Christiane Marcoux demande au ministère des Transports du Québec une diminution de la vitesse maximum permise sur le boulevard Saint-Luc, dans le secteur du parc de maisons mobiles Rémillard. Elle mentionne que la vitesse actuellement permise rend difficile l'accès en toute sécurité des résidents de ce parc sur ce boulevard.

- Monsieur le conseiller Marco Savard demande que des travaux de marquage au sol soit effectués dans le secteur de l'école Sacré-Cœur et du supermarché IGA, sur le boulevard Saint-Luc.

D'autre part, monsieur Savard annonce la tenue, le 14 juillet prochain, d'une randonnée cycliste visant à sensibiliser le ministère des Transports du Québec sur la nécessité d'établir une voie cycliste sécuritaire traversant l'autoroute 35.

- Monsieur le conseiller Yvan Berthelot donne certaines informations relativement aux travaux décrétés par le règlement no 0716 relatif au projet de développement du site de l'ancienne usine Singer.

- Monsieur le maire Gilles Dolbec soutient qu'il est nécessaire, pour la Ville, de s'assurer que le règlement relatif à l'utilisation extérieure de l'eau potable soit bien respecté.

Enfin, monsieur Dolbec souhaite de bonnes vacances estivales à l'ensemble de la population.

- - - -

LEVÉE DE LA SÉANCE

No 2007-07-0526

Levée de la séance

3 juillet 2007

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

La séance se lève à 20h45

Greffier

Maire
